www.mazeres-lezons.fr

Avril 2021 - n°29

Le journal d'information des habitants de la commune de Mazères-Lezons

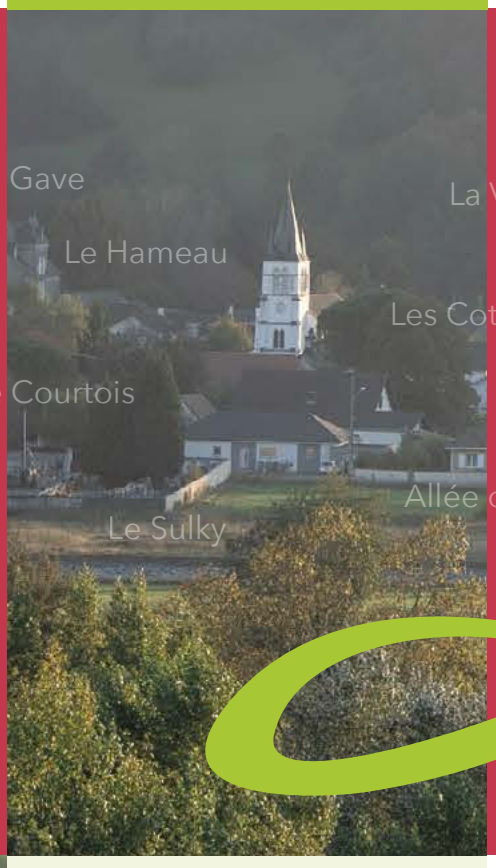

MAZÈRES LEZONS

Édito

TENIR BON

Voilà une année entière que le monde est secoué par la crise sanitaire du coronavirus. Depuis un an nous nous adaptons pour lutter contre ce fléau qui nous atteint jusque dans nos familles et qui perturbe toute l'organisation de notre société.

Une vague, puis deux, puis trois... Chaque fois nous prenons tous nos responsabilités, en tant que citoyens, en tant que parents, en tant qu'employeurs, en tant que salariés, en tant que collectivités locales.

Notre municipalité aussi met tout en œuvre pour prendre sa part de l'effort collectif.

Au côté des enseignants, à l'école, le personnel communal assure avec rigueur les protocoles sanitaires des services de la garderie et de la cantine.

Le fonctionnement de la Mairie ne s'est jamais arrêté. Les agents administratifs et techniques ainsi que les élus se plient eux aussi rigoureusement au respect des gestes-barrières pour recevoir le public, dans l'exercice de leurs fonctions, et pour l'organisation des réunions qui se font le plus souvent possible en visioconférences.

C'est ainsi qu'on parvient à avancer. L'année 2020 a marqué le pas avec un renouvellement très tardif du Conseil municipal installé seulement fin mai, et avec le ralentissement général des affaires. Le retard pris par certains projets est irrattrapable mais nous travaillons assidument à leur relance.

Le plus attendu des projets, celui qui nous impatiente tous, c'est celui de la réhabilitation et pacification de l'avenue du Général de Gaulle *(RD37)*. Alors que ce chantier aurait dû s'achever ce printemps, nous sommes réellement désolés de constater avec impuissance qu'il est encore au point mort.
Mais aujourd'hui, nous travaillons sur le bouclage du plan de financement pour enfin lancer les marchés publics après le vote du Budget 2021 *(mi-avril)*, et espérons-le, commencer le chantier à l'automne.

Cela étant, nous avons la satisfaction de voir certaines réalisations avancer : l'isolation thermique des logements communaux *(au centre social)* est imminente, le permis de construire de l'aménagement du futur centre-bourg est purgé de tout recours, et la commercialisation des logements est lancée.

Et vous le verrez dans ce numéro, notre équipe travaille à la réalisation de nouveaux projets : l'aménagement des Jardins familiaux, la plantation d'un arboretum au cœur des écoles, et même un appel aux propriétaires de terres agricoles pour tenter d'installer dans notre commune une exploitation maraîchère.

Nous sommes déterminés à tenir bon pour avancer, plus lentement mais sûrement !

Votre Maire,
Monique SÉMAVOINE

Sommaire

2 FAUT-IL ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT ?

3 LA CEINTURE VERTE PAYS DE BÉARN

4 & 5 LA QUALITÉ DE VIE CHEZ NOUS

6 VOTRE MAIRIE VEILLE SUR SES AÎNÉS

7 EN DIRECT DE MAZÈRES-LEZONS

8 LE MOUSTIQUE TIGRE, L'ENNEMI DE NOS ÉTÉS !

Opération COUP D'POUCE aux étudiants mazérois

C'est une initiative municipale exceptionnelle pour aider les jeunes étudiants mazérois, sans condition de ressources, en cette période de pandémie.
Cette opération consiste à verser aux étudiants une aide exceptionnelle entre 100€ et 200€, éligible sur la base de critères précis, pour l'année universitaire 2020-2021.
Le montant de l'aide individuelle sera forfaitaire, et dépendra du nombre de demandes éligibles.

Pour être éligible il faut obligatoirement :
- être titulaire d'une Carte Étudiant,
- être inscrit(e) dans un établissement d'études supérieures pour l'année universitaire 2020-2021,
- avoir des attaches parentales mazéroises.

En outre, sur la base du volontariat, **la Mairie propose aux bénéficiaires une contrepartie citoyenne d'intérêt général en échange** du COUP D'POUCE, en fonction de la disponibilité de chacun…

Le formulaire de demande à remplir est accessible sur le site internet de la Mairie : **www.mazeres-lezons.fr**
AVANT LE 30 AVRIL 2021 !

à Savoir...

Dans le cadre de sa politique volontariste de soutien aux jeunes étudiants, rappelons que chaque année, la Commune octroie une bourse communale complémentaire à tous les étudiants Mazérois qui sont éligibles à une bourse d'enseignement supérieur versée par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Pour l'année universitaire 2020-2021, huit étudiants ont ainsi bénéficié de ces deux bourses cumulées.

Faut-il éteindre l'éclairage public la nuit ?

2011

Alors qu'une période de très grand froid hivernal a provoqué un très important pic de consommation provoquant des coupures d'électricité en France, la municipalité a souhaité prendre des mesures d'urgence pour consommer moins d'énergie, notamment en coupant l'éclairage public la nuit, le temps de revenir à une situation normale.
Malheureusement cette idée s'est avérée impossible à appliquer en urgence. Tout simplement parce que l'équipement de l'époque ne permettait pas techniquement de choisir finement les secteurs que l'on souhaitait maintenir éclairés ou pas : soit on éteignait partout en totalité et tout le village était plongé dans le noir, soit on laissait l'éclairage partout afin de sécuriser les principaux axes de circulation comme les départementales.
Dans l'urgence rien n'a été changé car nous avons fait le choix de maintenir l'éclairage public la nuit pour garantir la sécurité sur les routes et préserver la tranquillité dans les quartiers.

2012

Une étude technique de notre parc d'éclairage public a révélé des coûts d'entretien en progression constante en raison de l'ancienneté du parc, de la fragilité de certaines installations qui devenaient dangereuses, et **des remplacements fréquents de lampes peu durables et de surcroît très énergivores et très polluantes.**
Il était temps de rénover le parc tout entier pour un service public plus écologique et plus économique. **La municipalité a lancé un marché public avec 4 objectifs précis :**
- préserver l'environnement, lutter contre la pollution en modernisant les équipements,
- améliorer la qualité de vie nocturne pour les oiseaux et insectes en cessant d'éclairer le ciel,
- préserver la sécurité des déplacements, des personnes et des biens,
- réduire la consommation pour affronter la flambée des tarifs de l'électricité.

Après état des lieux, le remplacement de 320 lanternes très énergivores *(sur un total de 410)* qui équipaient les voies principales et tous les quartiers de la commune devait permettre de réduire de 30% à 40 % la consommation d'énergie.
Les lanternes à remplacer ont été de deux sortes : 165 "gamelles" et "bulles" sur les voies routières et 155 "bulles" dans les quartiers d'habitations.
Ces « bulles » étaient des lampes très courantes dans les années 80, des boules blanches qui éclairent autant le ciel que la rue, produisant une pollution lumineuse nuisible pour les oiseaux et insectes qui ne parviennent plus à profiter de l'obscurité nécessaire à leur sommeil et à leur vie nocturne. Elles ont été remplacées par des lampes à réflecteurs orientés vers le sol et non plus vers le ciel pour éviter la pollution nocturne.
En 2012, les ampoules leds de première génération étaient encore très onéreuses ; le choix s'est alors porté sur un équipement de lampes compatibles avec des ampoules « bi-puissance », un système qui permet de réduire drastiquement la puissance d'éclairage pendant une partie de la nuit *(entre 23h et 5h du matin)* en baissant la tension d'alimentation de 30%, et cela sans couper l'éclairage et par conséquent en préservant la sécurité des biens, des personnes et tous les modes de circulation.
Depuis quelques années, les ampoules leds sont devenues plus abordables et équipent maintenant les nouvelles installations. C'est le cas par exemple Avenue du Général de Gaulle et Allée Arnaud Beltrame *(rue de la Mairie)* qui présentent un éclairage puissant mais cependant très économique.
Par ailleurs toutes les armoires électriques de quartiers, elles aussi déjà ou bientôt vétustes, ont été également réhabilitées.

COÛT DE L'OPÉRATION
modernisation complète du parc d'éclairage public
+
remplacement des armoires électriques
=
153.000 €

FINANCEMENT
emprunt sur 20 ans

RÉALISATION
début du chantier à l'automne 2012, fin du chantier printemps 2013.

Aujourd'hui

Voilà bientôt 10 ans que notre commune se préoccupe d'offrir aux habitants un éclairage public rénové, économique et propre.
Ce choix mûrement réfléchi était aussi précoce en un temps où ce sujet suscitait peu ou pas de débat.

Or aujourd'hui nous constatons l'intérêt grandissant de certaines communes pour éteindre l'éclairage public la nuit ; la décision de ces communes est bien légitime si leur parc d'éclairage est ancien, polluant, énergivore et coûteux.
Les choix de 2012 à Mazères-Lezons pour une rénovation complète du parc d'éclairage public, choix respectueux à la fois de l'environnement, de la qualité du service et d'une bonne gestion **ne méritent pas d'être remis en cause aujourd'hui** et tant que nos finances pourront supporter cette charge.

Mais si ce jour arrivait, il conviendrait au préalable de procéder à des améliorations techniques des armoires électriques, afin de séquencer le réseau d'éclairage «rue par rue», ce qui n'existe pas partout aujourd'hui, pour des raisons historiques d'extension du parc au gré de l'évolution urbaine, sans logique de rue et à une époque où cette question ne se posait pas.

En tout cas, l'éclairage de nuit étant un service public financé par les habitants, s'il devait être mis en question **il nous semblerait légitime de consulter préalablement tous les habitants par référendum municipal** avant de décider l'extinction des lampes la nuit.

AMÉLIORER
la qualité de vie nocturne des oiseaux et insectes en évitant d'éclairer le ciel.

PRÉSERVER
l'environnement en modernisant les équipements.

AFFRONTER
la flambée des tarifs de l'électricité, réduire la consommation et réaliser des économies dans nos dépenses en éclairage public.

PRÉVENIR
les atteintes à la sécurité des biens et des personnes sur notre Commune.

LA CEINTURE VERTE PAYS DE BÉARN

IL Y A QUELQUES DÉCENNIES NOTRE VILLAGE DE MAZÈRES-LEZONS VIVAIT PRINCIPALEMENT DE L'AGRICULTURE : MARAÎCHAGE ET ÉLEVAGE. MAIS PETIT À PETIT LES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES ONT LAISSÉ LA PLACE À L'URBANISATION, LES CHAMPS SE SONT CONVERTIS EN LOTISSEMENTS QUI ONT ACCUEILLI DE NOUVEAUX MAZÉROIS ET UNE ZONE COMMERCIALE S'EST IMPLANTÉE.
POURTANT, CINQUANTE ANS PLUS TARD NOTRE VILLAGE PEUT RETROUVER SA VOCATION NOURRICIÈRE EN S'INSCRIVANT DANS LA POLITIQUE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE PAU BÉARN PYRÉNÉES :

- **En novembre 2019, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a voté sa participation à la SCIC(*) Ceinture Verte Pays de Béarn** qui réunit les acteurs du territoire désireux de faire changer d'échelle les circuits courts alimentaires :
  Collectivités territoriales et syndicats du Pays de Béarn, Chambre d'agriculture 64, Lycée agricole de Montardon, Association béarnaise pour le développement de l'emploi agricole *(ABDEA),* Civam Béarn, S.A.S Graines, coopérative Terra Alter, bénévoles, investisseurs solidaires...
  (*) SCIC = Société coopérative d'intérêt collectif

- Son objet est d'être un opérateur d'une filière agricole labellisée, bio et locale, à travers les activités suivantes : location de foncier et de bâti, assistance technique, appui à la recherche de débouchés locaux et à l'organisation de la distribution. L'objectif est d'installer 4 à 5 maraîchers en 2020-2021, jusqu'à une centaine d'ici 2025.

- En un an, la Coopérative a permis l'installation de 4 exploitations maraîchères, à Meillon, Rontignon et Lescar.

- **La Ceinture Verte propose un service « clé en main »** qui comprend pour chaque maraîcher un terrain de 2 hectares équipé de serres, d'un réseau d'irrigation et d'un bâtiment agricole.

Ce dispositif permet aux maraîchers de se concentrer sur la mise en place de leur production et de leur commercialisation sans se soucier de la recherche de terrains et des investissements à réaliser pour une telle installation. Ces derniers bénéficient également d'un accompagnement technico-économique dans des conditions idéales pour démarrer :
- l'intégration dans un collectif,
- des investissements limités,
- des charges adaptées au revenu,
- une autonomie garantie,
- un contrat permettant de se projeter.

- **La Commune de Mazères-Lezons veut s'engager dans cette dynamique et prendre sa part dans ce qui serait être un juste retour aux sources de son agriculture de proximité.**

- **Dans cet objectif, la Commune de Mazères-Lezons lance un appel aux propriétaires de parcelles situées en zonage A sur le PLUi *(Plan Local d'Urbanisme intercommunal).* Zone A comme Agricole.** Ces parcelles sont aujourd'hui cultivées le plus souvent en prairies et en maïs. Elles sont souvent aussi exploitées en fermage par des agriculteurs exploitants parfois basés dans d'autres communes.

APPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE PARCELLES EN ZONE A *(agricole)*

- Vous êtes propriétaire de ce type de parcelle à Mazères-Lezons ?
- Vous n'exploitez pas vous-même vos parcelles pour les laisser en fermage ?
- Vous comptez cesser votre activité agricole ? Vous n'avez pas de succession ?
- Vous êtes intéressé pour découvrir le dispositif de la Ceinture Verte maraîchère de l'agglomération de Pau qui a pour ambition de redonner aux terres agricoles leur vocation maraîchère et nourricière en circuits courts ?

ALORS N'HÉSITEZ PAS :

CONTACTEZ la Mairie ou l'Agglo de Pau Béarn Pyrénées ou la SCIC Ceinture Verte Pays de Béarn

Alain DOMENECH,
Directeur général des Services
Tél. 05 59 06 56 61
mairie@mazeres-lezons.fr

Laurence ORLIAC,
Chargée de Mission Projet de soutien à l'Agriculture (CDAPBP)
Tél. 06 47 62 56 27
l.orliac@agglo-pau.fr

Doris ROBERT,
Directrice SCIC Ceinture verte Pays de Béarn
Tél. 06 60 72 05 06
doris.robert@laceintureverte.fr

LA QUAL CHEZ

Création de Jardins Familiaux

La commune a acheté il y a plusieurs années un terrain situé au bout de la petite Rue des Champs, un terrain destiné à la création de jardins familiaux. Ce projet est resté en attente pendant plusieurs années en raison de la construction de la Digue de protection contre les crues du Gave de Pau. Toutefois aujourd'hui les aménagements ultimes aux abords de cet ouvrage sont en voie d'achèvement et la commune peut enfin projeter cette réalisation.

Pour porter ce projet, la Commune reçoit le soutien précieux et l'accompagnement technique des services de la Communauté d'Agglomération, en charge de la Transition écologique et de la Biodiversité.

À ce jour, une commission d'élus étudie le cahier des charges du projet. La visite de deux sites de Jardins familiaux à Pau leur a permis de mieux appréhender les questions pratiques, juridiques et administratives à envisager avant le lancement de la construction du projet.

À suivre donc !...

Planter un arboretum

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées en partenariat avec l'association LIKEN a répondu favorablement à l'appel de la Commune qui souhaite créer un projet de plantation d'arbres, un projet novateur en vue du renforcement de la place de la nature dans les zones urbanisées.

Un petit groupe d'élus a visité la première micro-forêt plantée à Pau, il y a déjà un an.

Après avoir sélectionné 4 sites potentiels sur la commune, **une réunion technique d'analyse des critères de choix a permis de retenir le site des écoles** pour implanter notre arboretum. Ce lieu est en effet idéal pour satisfaire l'ambition à trois dimensions de ce projet : culturelle, participative et éducative.

Objectifs du projet

➔ Décarboner

Par leur densité et leur diversité, les arboretums constituent une solution fondée sur des mécanismes naturels efficaces pour la séquestration de carbone.

➔ Biodiversifier

Par la création de nouveaux refuges et la restauration de continuités écologiques, les arboretums participent à la préservation et l'amplification de la biodiversité du territoire.

➔ Transmettre

Chaque projet de plantation comprend un volet pédagogique et culturel avec la volonté d'impliquer les citoyens. Au-delà de leurs fonctions écologiques, les arboretums sont ainsi pensées comme un outil de sensibilisation.

ITÉ DE VIE
NOUS

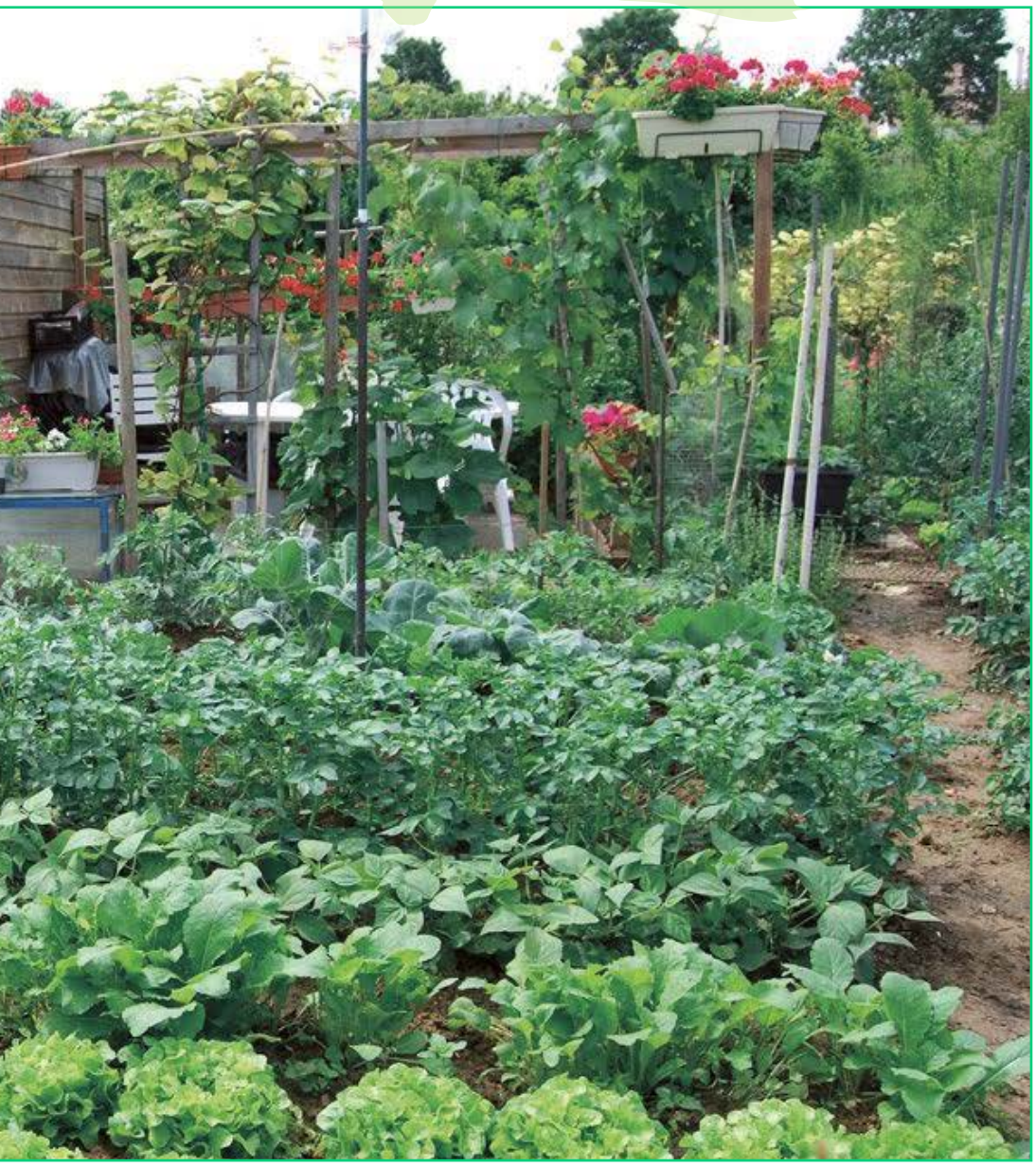

Éradiquer les nids de frelons asiatiques

Rappelons que le printemps est le bon le moment pour s'attaquer au frelon asiatique, et que la destruction des nids dans votre jardin est à votre charge. **La Mairie tient à votre disposition les coordonnées de professionnels à contacter pour détruire un nid de frelons.** Selon les cas, il vous en coûtera environ 90 €... mais sachez que **la Mairie de Mazères-Lezons participe à hauteur de 45€ sur l'intervention d'un professionnel pour la destruction d'un nid de frelon sur le domaine privé.**

- **N'hésitez pas à contacter la mairie pour demander conseil si vous constatez un nid dans votre jardin ou près de chez vous,** nous pouvons venir vérifier s'il s'agit d'un nid de frelons asiatiques, et s'il est chez vous nous vous donnerons tous les conseils utiles pour vous en débarrasser.

- **N'hésitez pas non plus à signaler à la mairie un nid de frelons sur le domaine public :** la mairie le prendra en charge.

- **En outre, si vous êtes gênés par des frelons venus d'ailleurs,** sans présence avérée de nid de frelons, vous pouvez recourir en toute sécurité à un procédé dit « sélectif », au moyen de pièges fabriqués et vendus au public par le C.A.T. d'Idron *(tél : 05.59.02.52.82)*.

- **Ces pièges permettent de capturer les reines fondatrices** qui, à cette période du printemps, sortent de leur hibernation. **Toutefois cette campagne de pièges doit prendre fin avant le début du mois de Juin, afin de préserver la biodiversité et en particulier nos chères abeilles !**

Votre Mairie veille sur ses Aînés

Un cadeau de fin d'année

Fin 2020, le Centre Communal d'Action Sociale *(CCAS)* a décidé de consacrer le budget non dépensé pour le Voyage annuel d'octobre pour offrir un cadeau de fin d'année aux Mazérois de plus de 70 ans.
Ce cadeau spécial a été conçu comme un geste de double solidarité. Parce que n'oublions pas que nos commerçants, nos artisans, nos entreprises souffrent beaucoup aussi de la situation sanitaire de la Covid depuis début 2020.
C'est pourquoi **chaque sac en tissu réutilisable offert a été garni avec des produits fabriqués ou commercialisés sur notre commune de Mazères-Lezons :**

- une bouteille de vin blanc doux
Cap A Cap des Vignobles de Pyrénaïa,
- un paquet de biscuits fabriqués par la boulangerie-pâtisserie
Maison Dally,
- une mini-orchidée de la boutique
« Fleurs & Élégance ».

Cette manière de témoigner son attention aux aînés, le CCAS l'a imaginée dans le but tout simple de « faire plaisir » autrement qu'avec la traditionnelle sortie automnale ou un déjeuner de fête en janvier, car malheureusement le déjeuner annuel du Nouvel an à destination des aînés a été également annulé…

Une veille sur la vaccination

Depuis le mois de janvier, nos aînés de 75 ans et plus sont prioritaires pour recevoir le vaccin contre la Covid 19.
Mais devant le casse-tête auquel chacun peut être confronté, avec ou sans accès à internet, Nicole Bilhou, *Adjointe en charge de l'Administration, de la Solidarité et Vice-présidente du CCAS,* a décroché son téléphone pour contacter les aînés de plus de 75 ans, afin de vérifier si chacun était en mesure de prendre rendez-vous pour se faire vacciner.

Ce sont ainsi 295 Mazérois qui ont été appelés et, pour la dizaine dont elle n'a pas trouvé de numéro de téléphone, Nicole Bilhou s'est déplacée à leur domicile pour vérifier leur situation.

Un grand merci à elle pour tant de dévouement !

Nicole BILHOU
Adjointe déléguée
à l'Administration générale,
Personnel, Solidarités et Écoles

Vous avez plus de 75 ans et vous n'avez pas reçu l'appel de Nicole Bilhou pour vérifier votre accès à la campagne de vaccination, c'est très probablement parce qu'on n'a pas trouvé vos coordonnées, ce qui arrive de plus en plus souvent avec la disparition des lignes téléphoniques fixes au profit des téléphones portables.

Par conséquent, si vous souhaitez figurer dans les fichiers de la Mairie, n'hésitez pas à vous manifester en appelant au 05 59 06 56 61 pour nous indiquer vos coordonnées *(téléphone, courriel)* qui resteront parfaitement confidentielles et ne seront jamais dédiées à un autre usage que celui d'une mairie envers ses administrés.

En direct de Mazères-Lezons...

La Mairie en ligne !

Obsolète depuis plusieurs mois, le site internet de la Mairie est rénové en profondeur par l'agence web et informatique PAUSITIC.
On peut à nouveau y trouver actualités et informations municipales.
Pensez aussi, pour recevoir des infos mazéroises pratiques et brèves, à télécharger sur vos mobiles CityAll, « l'application du citoyen connecté ».

Rappel

Brûler les déchets de jardin à domicile est passible d'une amende de 450 €. Le dépôt sauvage d'encombrants végétaux est également passible d'une amende. Mais le dépôt en déchetterie est gratuit !

Pensez à la Bibliothèque municipale !

Magali Lainez, Bibliothécaire

En attendant le retour des événements culturels, si vous ne comptez pas encore parmi les deux-cents lecteurs fidèles qui la fréquentent déjà, pensez à faire une visite à la Bibliothèque municipale.
Espace culturel vivant et accessible à tous, son accès est libre et gratuit ! Elle est ouverte le lundi de 16h à 19h, le mercredi de 9h à 11h30 et le vendredi de 15h30 à 19h.
Située place Mendès-France, entre La Poste et le Centre social, elle propose aux jeunes et aux adultes une offre de lecture de plus de 4000 documents *(3000 qui appartiennent à la commune et 1000 qui sont prêtés par la Bibliothèque Départementale de Prêt (Conseil départemental 64).*
On y trouve de tout : romans, documentaires, policiers, albums pour enfants…

Côté école :
La Bibliothèque municipale accueille 4 classes de l'école publique. La Classe de CM2 participe au « Prix Graines de Lecteurs » organisé par le réseau des Médiathèques de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées au terme duquel les écoliers rencontrent un auteur en fin d'année scolaire.

Pendant la crise sanitaire, les écoliers ne peuvent pas se rendre à la Bibliothèque... alors c'est la bibliothécaire, Magali Lainez, qui se rend dans les classes pour leur offrir la lecture et le prêt de livres.

Et aussi... Si la Bibliothèque est fermée, vous pouvez encore satisfaire votre soif de lire en vous servant gratuitement :
- dans la Cabine à Lire *(ancienne cabine téléphonique)* près de la Boulangerie ;
- dans la Boîte à Lire installée auprès de l'abri-bus «Leclerc».

LE MOT DE LA MINORITÉ

Cher.e.s concitoyen.ne.s,

Un an après notre élection, nous persévérons pour jouer un rôle dans la nouvelle équipe municipale, et travailler en bonne intelligence avec les membres de la liste élue. Nous déplorons tout de même le manque d'ouverture de Mme le maire qui n'a jamais repris une de nos propositions, fermant dogmatiquement toutes les portes à nos suggestions.
Sur l'éclairage public, thème de ce numéro, il n'est pourtant pas idiot de réfléchir à notre proposition de l'expérimentation d'une extinction nocturne *(Assat, Bordes, Gélos, Serres Castet le font déjà),* qui allégerait les finances de la commune. Qui participerait à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des déchets toxiques. Qui protégerait la biodiversité en contribuant au bon fonctionnement physiologique et au rythme biologique des insectes et oiseaux. L'éclairage public n'a aucune incidence sur la baisse de la criminalité et de la violence et 86 % des Français se disent prêts à accepter d'éteindre l'éclairage public inutile, particulièrement en ces temps de couvre-feu.
Nous avons proposé un amendement du règlement intérieur pour que chaque conseiller municipal puisse avoir la faculté d'assister, en sa qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre. Simple mesure qui est largement répandue dans les communes, nous n'avons qu'un élu de la minorité mandaté dans les commissions ce qui pose des problèmes d'assiduité pour nos jeunes parents élu.e. Mme le maire rejette notre proposition, pense que le seul compte rendu de la commission, rédigé par la majorité suffit à rendre compte de l'exhaustivité des propos.
Notre groupe minoritaire s'obstinera à être proposant, inventif et vigilant. Proche des mazéroises et mazérois, nous sommes à votre écoute pour relayer vos doléances et vos espérances. En accord avec notre engagement de conseillers municipaux, nous œuvrons à porter et promouvoir des projets citoyens pour un village écologiste, social et solidaire.
Comme promis, vous pouvez retrouver en ligne les vidéos des conseils municipaux et nos réflexions sur le site https://lecml2020.fr. Vous pouvez nous contacter par mail à contact@lecml2020.fr

Stationnement et Sécurité

Malgré les aménagements réalisés pour sécuriser les abords des écoles, notamment une dépose-rapide, un parking et une piste cyclable, malgré les multiples appels de la Mairie à respecter les places réservées aux personnes handicapées et la piste réservée aux cyclistes, malgré la pédagogie déployée avec bienveillance par la police intercommunale… certains automobilistes persistent à stationner sans respecter le code de la route et nuisent à la sécurité des enfants, piétons et cyclistes. Les délégués des parents d'élèves se plaignent de cet état de faits à chaque Conseil d'école. Il ne reste plus qu'une solution : le temps de la pédagogie a fait long feu, désormais la police sanctionnera les contrevenants.

Les sportifs à vélo

Pour la sécurité de leur vélo, et pour leur confort individuel, les sportifs du stade municipal peuvent désormais poser et cadenasser leur vélo à proximité des vestiaires et du «préfa».
Au fil du temps, d'autres dispositifs identiques seront installés au stade municipal, aux écoles etc...

LE MOUSTIQUE TIGRE, l'ennemi de nos étés !

COMMENT SE PROTÉGER ? COMMENT ÉVITER SA PROLIFÉRATION ?

Le moustique se développe en quatre étapes : oeuf, larve, nymphe et adulte.
Il est fortement affilié à l'homme et **il vit au près de nous, il se déplace peu.**

C'est pourquoi **nos jardins sont de véritables paradis pour les larves de moustiques qui n'ont besoin que d'eau stagnante** pour se développer :
- dans les soucoupes de pots de fleurs,
- dans les vases et tous récipients qui contiennent de l'eau d'arrosage ou de pluie,
- dans les petits détritus oubliés, pneus usagés, encombrants, déchets verts...

LE MOUSTIQUE QUI NOUS PIQUE, C'EST LE MOUSTIQUE QUE NOUS LOGEONS !

Le moustique tigre se déplace peu, il aime vivre tout près de nous :
- il pond dans ces eaux stagnantes oubliées dans nos jardins,
- il se sent bien dans nos coins de repos à l'ombre des arbres,
- puis en nous piquant il apporte de la nourriture à ses oeufs.

Chacun de nous a le pouvoir de lutter contre cet ennemi : adoptons les bons gestes !
- changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine
- supprimer les soucoupes des pots de fleurs
- remplacer l'eau des vases par du sable humide.

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées. Nettoyer régulièrement :
- les gouttières
- les regards
- les caniveaux et drainages.

Couvrez les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu :
- les bidons d'eau
- les citernes
- les bassins

Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches, ou traiter l'eau *(javel, chlore...)*.

Comment éliminer les moustiques adultes des lieux de repos ?
- entretenir votre jardin,
- réduire les sources d'humidité, limiter l'arrosage,
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- élaguer les arbres,
- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies.

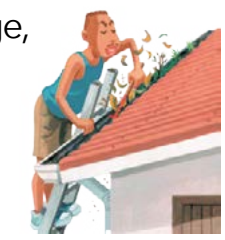

NOTRE SALUT DÉPEND DE NOS GESTES !

le Carnet

Naissances
- Louis LARQUÉ GASSER
- Nathan VERENNES

Décès
- Eva IRIGOYEN *(née MORETTI)*
- Odile BISCOS *(née SOUBERBIELLE)*
- Francis BADIE-SARTY
- Claude TEILLET
- Thérèse BUNZ
- Annie VERDOUX *(née SOUMOULOU)*
- Marguerite GARCIA *(née DIAZ)*
- Ferdinand CERVELLIN
- Andrée JOURDAN *(née DAUGÉ)*

Memento

- Samu : 15
- Pompiers : 18
- Police secours : 17
- Médecin :
Dr Jobert : 05 59 06 52 02
- Pharmacie Beth-Ceü :
05 59 06 54 05
- Maison de retraite Saint-Léon :
Vallée Heureuse : 05 59 06 13 22
- ENEDIS (sécurité dépannage) :
0 810 333 364
- GRDF (sécurité dépannage) :
0 810 433 065
- AGUR : Urgences 24h/24
09 69 39 4000
- Bureau de Poste : 05 59 06 68 60
- Presbytère : 05 59 06 64 77
- Centre social : 05 59 06 68 70
- Crèche L'Auseron : 05 59 06 11 13
- École maternelle : 05 59 06 60 55
- École primaire : 05 59 06 51 23
- Bibliothèque municipale :
05 59 06 80 54
- Mairie : 05 59 06 56 61
30 av. du Général de Gaulle
64110 Mazères-Lezons
mairie@mazeres-lezons.fr
www.mazeres-lezons.fr
- Téléphone d'urgence Mairie :
06 50 078 078
Permanence Mairie :
- Premier samedi du mois : de 10h à 12h

COVID-19 & BÉNÉVOLAT : ON CONTINUE !

Un grand merci aux bénévoles qui offrent leur concours dans le cadre d'un dispositif d'aide aux courses pour les personnes isolées et/ou âgées, fragiles et/ou vulnérables.
Les bénévoles doivent avoir moins de 65 ans, ne pas vivre avec une personne vulnérable, sont disponibles pour faire les courses aux heures creuses afin de réduire les contacts au maximum.

Afin de ne pas mettre en danger les bénévoles potentiels eux-mêmes comme le déconfinement permet de sortir faire ses courses soi-même, permet les déplacements pour aider ses proches, les demandes d'assistance **sont examinées au cas par cas.**

Pour offrir ou demander de l'aide,
appelez la mairie le matin au **05 59 06 56 61,**
ou bien écrivez à **mairie@mazeres-lezons.fr**
et laissez vos coordonnées téléphoniques pour un contact direct.

Mairie de Mazères-Lezons - 30 av. du Général de Gaulle - 64110 Mazères-Lezons - Directrice de la Publication : Monique Sémavoine - Crédits photos : Mairie de Mazères-Lezons - Mise en page : Lydie Latapie - Impression : Imprimerie Perspective - 64160 Morlaàs - Dépôt légal à parution